

L'art au palais



Jean-Pierre Buyle

Président d'AVOCATS.BE
jpbuyle@buylelegal.eu

« Code »

(Peinture murale avec lants acryliques - 2012)

Michel Leonardi

Palais de Justice de Liège (bâtiment Nord)



Michel Leonardi (1951) est un artiste plasticien liégeois formé à l'école de Saint-Luc. Il est architecte d'intérieur et consultant en couleurs. Il aime privilégier le rapport de la lumière, des couleurs et des matières avec l'architecture.

Ce sont les architectes du nouveau Palais de Justice, Claude Streubelle et Thierry Driez, qui ont contacté Michel Leonardi pour revaloriser les différents parachèvements des bâtiments en construction. L'ambiance intérieure globale de ces nouveaux palais est claire, ludique et colorée.

La volonté de l'artiste était de mettre en rapport et de lier les usagers et les personnes circulant dans les espaces communs. Le point de vue du spectateur se modifie chaque fois selon les angles de vue, les circulations et les approches de l'œuvre. Les couleurs sont déposées sur des bandes verticales et horizontales. Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont représentées et les couleurs se reflètent les unes dans les autres. Elles forment une palette prête à être utilisée par l'artiste. Seuls le noir et le blanc -couleurs si chères aux acteurs de justice- sont totalement absents.

Les poutres, les marches des escaliers et les larges bandes au sol sont utilisées comme vocabulaire. Le rythme est déterminé par les vides, les courbes et la lumière.

« Code » est évidemment une allusion au recueil des lois. C'est aussi, au second degré, le « code-barres » et le « code secret » qui posent chacun la question de l'identification.

Ce titre a été placé sur une plaquette accrochée au mur par la Régie des Bâtiments, spécialement pour pérenniser l'œuvre et éviter que, demain, un manager fatigué et en recherche de nouveautés, ne recouvre cette œuvre à la chaux, comme pour l'ignorer.

L'œuvre est peinte comme une fresque sur le mur, comme à Lascaux, comme à la Renaissance ou, plus récemment, comme celles de Daniel Buren ou de Roger Somville au Palais de Justice de Bruxelles. L'œuvre est ancrée dans le mur. Elle est immobile et fait le vide pour que nous puissions commencer à créer.